



Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

Réunion thématique sur le Retour, la Réadmission et la Réintégration

31 mai-1 juin 2016

Bruxelles, Belgique

Présidée par le Royaume de Belgique et par la République de Côte d'Ivoire

Ordre du Jour provisoire

Contexte

Le Processus de Rabat offre à ses pays partenaires une plateforme unique d'échange et de coopération, en vue de promouvoir une coopération efficace et d'échanger des bonnes pratiques. La Déclaration de Rome et son Programme, qui définit le cadre stratégique du Processus de Rabat pour la période 2014-2017, rappelle l'importance de renforcer la coopération dans le domaine de la réadmission et du retour. Par ailleurs, la réunion thématique est en ligne avec l'action prioritaire 5 du Plan d'Action de la Valette adopté lors du Sommet sur la Migration en novembre 2015, et qui porte sur le retour, la réadmission et la réintégration.

En premier lieu, il faut distinguer la phase de pré-retour. Les migrants qui se trouvent en situation irrégulière doivent être avertis qu'ils vont être rapatriés dans leur pays d'origine, de préférence volontairement, mais de force si nécessaire. Ils sont informés en amont des possibilités de retour volontaire et de l'appui qui peut être fourni par l'Etat dans lequel ils se trouvent si besoin. L'implication des intermédiaires comme les communes ou les Organisations Non Gouvernementales (ONG) peut s'avérer nécessaire pour communiquer avec les migrants et les inciter à retourner volontairement. Ensuite, les procédures de retour devraient être efficaces, tout en étant transparentes afin de respecter la dignité et les droits de l'homme. Le processus de retour doit être conçu d'une manière appropriée afin que les délais soient les plus courts possibles.

En second lieu, il est important de renforcer l'efficacité et l'effectivité de l'identification de la nationalité des migrants en situation irrégulière, et d'encourager les pratiques permettant une délivrance rapide des documents de voyage. Le processus d'identification implique généralement (i) l'utilisation de l'ensemble des éléments disponibles pour établir la nationalité (par ex. documents officiels tels que les permis de conduire et les cartes d'identité, ou bien les copies de tels documents). Dans de nombreux cas l'utilisation de documents de voyage falsifiés ou faisant l'objet d'un usage frauduleux nécessite des enquêtes supplémentaires ; (ii) la vérification de l'identité à partir des données biométriques (pour les pays en possession de systèmes électroniques nationaux de saisie et de gestion de données biométriques d'identité individuelle, couvrant (au moins une partie de) la population adulte) ; et (iii) des entretiens approfondis pour déterminer la nationalité. En effet, dans certains cas, alors même qu'une

1

Projet financé par l'Union européenne



Dans le cadre du projet « Soutien au dialogue Afrique-UE sur la migration et la mobilité (MMD) »

Projet mis en œuvre par l'ICMPD





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

personne est en possession de documents d'identité, les autorités de son pays d'origine effectuent des contrôles d'identité supplémentaires. L'étape suivante est la délivrance de documents de voyage pour les personnes dont la nationalité a été établie. En pratique, trop souvent, des délais importants et injustifiés sont observés avant que soient issus ces documents de voyage, mettant ainsi les migrants dans une situation d'incertitude. Il est donc important de renforcer le processus d'identification et de délivrance de documents de voyage dans le cadre d'une amélioration générale des capacités/stratégies nationales des pays en matière de gestion de la migration.

Enfin, il faut agir au niveau de la réintégration. A cet effet, il est utile de fournir une assistance à la réintégration, y compris dans le cadre d'un retour forcé et de promouvoir le retour volontaire pour prévenir la migration irrégulière et renforcer les relations de coopération dans ce domaine. Les histoires des migrants de retour dans leur pays d'origine peuvent également être utilisées dans des campagnes de sensibilisation afin de prévenir la migration irrégulière. Soutenir les stratégies de réintégration professionnelle des migrants qui désirent repartir dans leur pays d'origine à travers une action publique cohérente et avec l'aide de la diaspora est aussi un élément essentiel. En s'appuyant sur les pratiques ayant fait leurs preuves, les programmes de réintégration peuvent se focaliser d'une part sur le soutien individuel, et d'autre part sur le soutien à la communauté de retour, et devraient inclure 4 axes d'interventions principaux: (i) émancipation économique (développement des compétences, appui sur mesure aux plans d'affaires, microfinance), (ii) soutien psycho-social notamment pour les groupes de migrants vulnérables, (iii) programmes de sensibilisation (sur les conséquences de la migration irrégulière, sur l'intégration et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination) et (iv) le soutien à la communauté locale et le développement institutionnel (tel que le renforcement des capacités des autorités et des services sociaux locaux).

Thématiques clés

- * L'amélioration des différentes procédures dans la phase précédant le départ et la promotion du retour volontaire.
- * Les techniques d'identification innovantes et les mécanismes de coopération qui permettent une identification effective et efficace et une délivrance rapide de documents de voyage.
- * Les bonnes pratiques et les défis des programmes de réintégration et des mesures spécifiques pour les personnes vulnérables.

Objectifs

- * Établir un dialogue technique entre les pays du Processus de Rabat en matière de retour, de réadmission et de réintégration.
- * Présenter des mécanismes opérationnels de coopération dans la phase précédant le départ, pour les techniques d'identification et les mesures de réintégration afin d'évaluer les possibilités de les répliquer.

Projet financé par l'Union européenne



Dans le cadre du projet « Soutien au dialogue Afrique-UE sur la migration et la mobilité (MMD) »

Projet mis en œuvre par l'ICMPD





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

- * Renforcer les mécanismes de coopération en tenant compte des spécificités des pays d'origine, de transit et de destination.
- * Améliorer le suivi des initiatives mises en œuvre dans ce domaine et identifier de nouvelles opportunités de collaboration.

Résultats attendus

- * Un dialogue initié dans le domaine du retour, de la réadmission et de la réintégration et l'élaboration d'une liste d'objectifs communs pour renforcer la coopération pratique et opérationnelle entre les pays du Processus de Rabat.
- * L'identification d'initiatives concrètes et de bonnes pratiques qui pourraient permettre aux Etats d'atteindre des résultats visibles.

Projet financé par l'Union européenne



Dans le cadre du projet « Soutien au dialogue Afrique-UE sur la migration et la mobilité (MMD) »

Projet mis en œuvre par l'ICMPD





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

31 mai 2016 (mardi)

08:30 – 09:30	Accueil et enregistrement des participants
Cérémonie d'ouverture et éléments contextuels (09:30 – 12:30)	
09:30 – 09:35	Déclaration de l'Union européenne <i>M. Cygan, Directrice Stratégie et Affaires générales DG HOME, Commission européenne, Union européenne</i>
09:35 – 09:40	Déclaration de la Côte d'Ivoire <i>Ipo Désiré, Ministre Conseiller à l'Ambassade de la Côte d'Ivoire en Belgique</i>
09:40 – 09:45	Déclaration de la Belgique <i>T. Francken, Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration de la Belgique</i>
09:45 – 10:00	Photo officielle
10:00 – 10:15	Pause-café
10:15 – 12:25	Présentation du contexte Introduction par la Présidence sur le déroulement du séminaire <i>D. Konate, Directeur général de l'Office National de l'Identification, Côte d'Ivoire</i> <i>F. Rosemont, Directeur général de l'Office des Étrangers, Belgique</i> Présentation et discussion du contexte lié aux flux migratoires <i>P. D. Fall, Chercheur à l'IFAN, Université Cheikh Anta Diop de Dakar</i> Présentation et discussion sur le thème de la préparation au retour Présentation et discussion sur le thème de l'identification et de la délivrance de documents de voyage <i>D. Rotenberg, Chef d'Unité Réadmission, DG HOME, Commission européenne, Union européenne</i> Présentation et discussion sur le thème du retour et de la réintégration <i>Dr. Ö. Bilgili, Chercheur, Université de Maastricht</i>
12:25 – 12:30	Présentation de la session de l'après-midi
12:30 – 14:00	Pause-déjeuner

Projet financé par l'Union européenne



Dans le cadre du projet « Soutien au dialogue Afrique-UE sur la migration et la mobilité (MMD) »

Projet mis en œuvre par l'ICMPD





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

Groupes de Travail, GT (14:00 – 17:30)

Lors de cette session, les participants seront divisés en trois groupes de travail parallèles selon les trois thèmes décrits dans la session matinale. Chaque groupe de travail aura deux sous-thèmes. Chaque sous-thème sera introduit par un modérateur.

Une pause-café est prévue de 15.30 à 15.45

GT 1 : Stratégies, politiques, approches dans la phase de pré-retour

Sous-thème 1.1 : le processus de retour

Les différentes procédures (suivi du retour volontaire, interceptions, détention, identification, retour) doivent s'articuler de manière cohérente. Comment organiser ce processus, réduire les délais tout en respectant les procédures judiciaires et la réglementation? Les points de discussion sont : la pré-identification, un système graduel d'utilisation de la force, le respect des procédures, les outils de gestion innovants et le retour des personnes ayant commis un crime.

Modérateur :

Maroc, A.Jilali, Ministère de l'intérieur

Intervenants du Groupe de Travail :

Frontex, P. Martinsson, *la pratique des vols de retour collectants*

Grande Bretagne, S. Mamanji, Home Office, *le retour des personnes ayant commis un crime et quelques pratiques*

Gambie, E.Mboob, Ministère de l'intérieur, *la pratique du retour en Gambie*

Sous-thème 1.2 : la promotion du retour volontaire

Lorsqu'il est possible, le retour volontaire doit être privilégié. Il est plus humain, plus rapide et moins onéreux. Cependant, la promotion du retour volontaire représente un vrai défi et doit passer par une bonne communication et information aux migrants. Les points de discussion sont : la communication envers la population cible, le rôle de la société civile dans la promotion du retour volontaire, les projets pilotes, les possibilités de financement.

Modérateur :

Sénégal, Ambassadeur C. T. Thiam, Ministère des Affaires étrangères

Intervenants du Groupe de Travail :

Belgique, P. Neelen, FEDASIL, *le rôle des communes*

Niger, A.Soly, Ministère de l'intérieur, *la promotion du retour volontaire au Niger*

ERSO, A. Dussart, *le rôle des ONG*





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

GT 2 : Identification : techniques, acteurs clés et mécanismes de coopération

Sous-thème 2.1 : techniques innovantes

La réadmission se fonde sur une identification correcte et rapide de la personne à réadmettre. Cependant, celle-ci se heurte à de multiples difficultés. Quelles sont les meilleures pratiques utilisées par les États ? Comment développer les techniques biométriques ? Comment renforcer la gestion des identités ? Les points de discussion sont : l'utilisation des données biométriques pour l'identification, les techniques innovantes, le rôle des entretiens notamment par vidéoconférence, le rôle des missions diplomatiques, le développement de l'état civil, les systèmes d'enregistrement des citoyens et des étrangers, la sécurisation des actes et documents sources.

Modérateur :

Commission européenne, D. Rotenberg, DG HOME

Intervenants du Groupe de Travail :

Bénin, D.Akodjénou, Ministère de l'intérieur, *Réforme de l'Etat civil, l'usage du téléphone portable (SMS) pour les déclarations des faits d'état civil*

Belgique, S. Goos, Office des Etrangers *les interviews par vidéoconférence*

Côte d'Ivoire, T. Traoré, Office National d'Identification, *le registre biométrique*

Sous-thème 2.2 : identifier les mécanismes de coopération

Quels mécanismes les Etats peuvent mettre en œuvre afin de s'assister mutuellement pour permettre une identification fiable et faciliter la délivrance des titres de voyage? Quels projets communs pourraient être développés à cette fin. Les points de discussion sont: le déploiement d'équipes d'identification, les types de collaboration dans les cas d'identification complexes (apatrides, personnes nées et résidant dans un autre pays, couples mixtes, etc.), la réduction des délais de délivrance de documents de voyage.

Modérateur :

Belgique, G. Verbauwhede, Office des Etrangers

Intervenants du Groupe de Travail :

Pays Bas, M.Besseling, Ministère de la Sécurité et de la Justice

République Démocratique du Congo, J.Ikwa Ekila, Ministère de l'intérieur





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

GT 3 : Etablir des stratégies sur la réintégration

Sous-thème 3.1 : aider à rendre le retour durable

Quels sont les projets qui permettent un retour durable ? Comment développer une approche cohérente, utile et pérenne pour le migrant ? Comment renforcer les capacités des communautés locales et des gouvernements des pays d'origine? Les points de discussion sont : l'implication des pays d'origine dans l'organisation de l'aide à la réintégration, la gestion d'un système de réintégration, la sélection des groupes cibles, les projets pilotes en Afrique, les possibilités de financement.

Modérateur :

Cameroun, Y. Tsala, ONG Solutions aux Migrations Clandestines

Intervenants du Groupe de Travail :

Commission européenne, I.Wahedova, DG DEVCO

OIM, S.CRAGGS, *Lessons learnt from South-South cooperation on voluntary return and reintegration*

Guinée Conakry, E.I.Diallo, Ministère des Affaires étrangères

Sous-thème 3.2 : réponses aux besoins spécifiques des personnes retournées

Certains migrants nécessitent un encadrement spécifique durant leur retour et une prise en charge postérieure ciblée. Il s'agit notamment des personnes vulnérables, isolées ou ayant des problèmes médicaux ou psychologiques. Comment répondre à leurs besoins ? Quelles sont les solutions les plus humainement adaptées ? Quelles pratiques ont été développées ? Les points de discussion sont : l'accueil, l'accompagnement et la réintégration des personnes retournées de force ou de manière volontaire et ayant des besoins spécifiques comme les mineurs non accompagnés.

Modérateur :

OIM, S.CRAGGS, Organisation Internationale pour les Migrations Caire

Intervenants du Groupe de Travail :

Belgique, I. Vervloesem, Office des Etrangers, *le projet « special needs »*

Nigéria, A.J.Ogbole, Ministère des Affaires étrangères

Suède, K. Hellgren, Migrationverket, *le retour des mineurs non accompagnés*

17:30

Fin et clôture du 1^{er} jour

19:00

Un cocktail sera gracieusement offert par la Belgique





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

1 juin 2016 (mercredi)

Groupes de Travail (09:00 – 10:45) continuation	
09:00 – 10:45	Continuation des trois groupes de travail
10:45 – 11:00 Pause-Café	
Synthèse des Groupes de Travail (11:00 – 13:00)	
11:00 – 13:00	Présentation des résultats des Groupes de Travail par les rapporteurs (10 minutes par sous thème), suivie d'une discussion après chaque thème (20 minutes par thème).
13:00 – 15:00 Pause-déjeuner	
Conclusions du séminaire (15:00 – 15:30)	
15:00 – 15:05	Intervention du Projet de Soutien au Processus de Rabat L. Gehrke, Directeur du Projet de Soutien, Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD)
15:05 – 15:30	Présentation des conclusions et remarques de clôture par la présidence
15:30	Clôture du séminaire

Projet financé par l'Union européenne



Dans le cadre du projet « Soutien au dialogue Afrique-UE sur la migration et la mobilité (MMD) »

Projet mis en œuvre par l'ICMPD

